



DÉCEMBRE 2016

**MÉMOIRE DU CTREQ PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE LA
STRATÉGIE NUMÉRIQUE
GOUVERNEMENTALE DU
QUÉBEC**

déposé au ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur

Table des matières

Contexte	3
Recensement de vos initiatives inspirantes, actuelles et novatrices de votre commission scolaire en lien avec le numérique	3
Réflexions et vision de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'ère du numérique	5
Thème 1 : Compétences numériques (élèves/étudiants, employés, personnel enseignant)	5
Formation des enseignants.....	8
Thème 2 : Pédagogie.....	9
Thème 3 : Applicatifs.....	9
Thème 4 : Infrastructures	9
Thème 5 : Accessibilité.....	9
Thème 6 : Cadre financier/administratif et légal.....	9
Thème 7 : Gouvernance.....	10
Autres.....	10
Recommandations	10
Annexe 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES ASSOCIÉS	11
CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
MEMBRES ASSOCIÉS AU CTREQ.....	12
Annexe 2 – Les REPTIC	14

Contexte

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vous sollicite afin de recenser vos initiatives, vos réflexions et votre vision de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'ère du numérique. Cette recension permettra d'alimenter les travaux du Ministère dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur qui se déclinera en actions concrètes dans les réseaux.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie numérique gouvernementale du Québec menée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Avec comme objectif de faire du Québec une véritable société numérique, inclusive et axée sur le développement du savoir et des compétences du 21e siècle, la Stratégie gouvernementale repose sur des actions sectorielles qui seront mises de l'avant par les ministères et organismes interpellés, en collaboration avec les secteurs publics, privés et les acteurs de la société civile.

Recensement de vos initiatives inspirantes, actuelles et novatrices de votre commission scolaire en lien avec le numérique

Titre	Domaine (ex : pédagogie, applicatif, etc.)	Date de mise en place	Description	Ressources éducatives numériques	Bénéfices (impacts dans le milieu)
RIRE	Transfert des connaissances	2009	Le Réseau d'information pour la réussite éducative (RIRE) diffuse de l'information susceptible de répondre aux besoins des acteurs de la réussite éducative. Par la voie d'un portail, d'une infolettre personnalisée et des réseaux sociaux, le RIRE partage avec les internautes les nouveautés en éducation et ses découvertes : actualité de la recherche en éducation, résumés et rapports, textes de vulgarisation, ressources éducatives et plus encore.	Le portail du RIRE (ressources, articles, dossiers thématiques)	Stimuler la circulation et le partage de l'information et des ressources produites par divers organismes et instances qui œuvrent à la réussite éducative.
RÉU-CIR	Réseautage	2017	Le Réseau des écoles pour l'utilisation des connaissances issues de la recherche (RÉU-CIR) crée une synergie propice au partage et encourage la collaboration, la diffusion et le réseautage entre les équipes-écoles du réseau scolaire québécois, et ce, autour des connaissances issues de la recherche (CIR) et des pratiques innovantes en éducation.	Le site web RÉU-CIR	Une vitrine sur les écoles qui tiennent compte des connaissances issues de la recherche (CIR) dans leur processus d'amélioration des pratiques et leurs projets d'innovation.

Outils de soutien aux intervenants

Titre	Domaine (ex : pédagogie, applicatif, etc.)	Date de mise en place	Description	Ressources éducatives numériques	Bénéfices (impacts dans le milieu)
Logiciel de dépistage du décrochage scolaire (LDDS)	Dépistage	2005	Le Logiciel de dépistage du décrochage scolaire (LDDS) permet de dépister les élèves de 12 à 18 ans à risque de décrochage scolaire au secondaire, de les identifier et de guider les intervenants scolaires.	Logiciel en ligne	Le LDDS permet d'identifier et de classer les élèves selon la typologie « peu intéressé/motivé », « problèmes de comportements », « comportements antisociaux », « dépressif » dans un objectif de prévention et d'intervention.
Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP)	Développement professionnel	2014	Le site Web CAP vise à outiller les équipes-écoles dans la mise sur pied de communautés d'apprentissage professionnelles.	Site Web , vidéos et questionnaires en ligne	Les recherches effectuées depuis plus de 30 ans sont unanimes : la culture de collaboration développée dans les CAP amène les enseignants à améliorer leur travail et à apprendre les uns des autres. Guidés et soutenus par les directions d'école, les enseignants favorisent ainsi de meilleurs apprentissages pour les élèves.
Communauté de pratique en réseau (COPER) dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes (ISPJ)	Développement professionnel	2006	La première CAP au Québec, lancée par le CTREQ à l'automne 2004 dans le cadre d'une exploration de nouveaux modèles de transfert de connaissances. Les concepts de communauté d'apprentissage et de communauté de pratique ont été l'activité de mise en réseau.	Rapport	La synergie que la combinaison de la présence en ligne et de la présence face-à-face peut créer en matière de formation continue.
ABRACADABRA	Littérature	Plusieurs productions d'années différentes	Ensemble de ressources en ligne, visant à soutenir la réussite des premiers apprentissages en lecture et en écriture, en français et en anglais, à la maternelle, 1 ^{re} et de 2 ^e année du primaire.	Zone parent Zone enseignant Zone élève Abra anglais	Permet aux élèves de profiter d'un enseignement centré sur le sens et sur les habiletés essentielles. Un tel enseignement a été démontré comme étant favorable pour la réussite de tous les élèves. Grâce à sa forme interactive, ABRACADABRA favorise également la motivation et l'autorégulation de l'apprentissage des élèves.

Réflexions et vision de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'ère du numérique

« Aucun d'entre nous n'est plus intelligent que l'ensemble d'entre nous. »

Kenneth Blanchard, auteur spécialisé dans le domaine du management et du leadership

Le ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation (MESI) annonce, pour le printemps 2017, une nouvelle mouture de sa Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation (SQRI). De son côté, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) planche sur une Politique nationale de la réussite et veut se doter de sa propre Stratégie numérique en éducation en continuité avec celle du MESI. Ces travaux s'accompagneront, il va sans dire, de propositions de recherches et d'innovations.

Il serait souhaitable que le MEES prenne le leadership et fasse connaître, dans la prochaine SQRI, ses priorités de recherche et d'innovation sociale, notamment en matière de numérique afin d'optimiser la réussite. Le MEES ferait ainsi d'une pierre deux coups.

THÈME 1 : COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (ÉLÈVES/ÉTUDIANTS, EMPLOYÉS, PERSONNEL ENSEIGNANT)

(Ex : Référentiel de compétences, formation initiale, formation continue, adéquation formation-emploi, outils diagnostic pour l'évaluation d'emploi, etc.)

Plusieurs initiatives sont en cours pour développer les compétences numériques des élèves du primaire et du secondaire au Québec. Les expériences sur les usages multiples des outils technologiques fusent de toutes parts. Nombre d'enseignants ont développé de nouvelles pratiques et ont multiplié les essais. D'autres, tout en maintenant leurs pratiques, se servent des équipements technologiques mis à leur disposition (TBI, tablettes, ordinateurs portables, téléphones intelligents) comme supports à leur enseignement. Toutefois, l'utilisation qui est faite des TIC se cantonne trop souvent dans des initiatives isolées portant sur le « comment ».

Au-delà de ces initiatives, il faut s'attarder au « quoi » et, plus précisément, aux compétences, notamment celles qui renforcent la réussite scolaire et la participation citoyenne. C'est là le sens de ce qui doit être entrepris à l'école. Encore ici, plusieurs initiatives pourraient être répertoriées. On ne peut toutefois se limiter au développement des compétences numériques des élèves. Les compétences que doivent acquérir les élèves sont aussi liées à celles que doivent maîtriser les parents, les enseignants et le personnel de direction des écoles dans leur rôle respectif.

Par ce mémoire, le CTREQ souhaite inciter le ministère de l'Éducation à expliciter les compétences identifiées comme nécessaires pour les élèves et les inscrire au curriculum, de même que celles qui devraient être attendues des parents, des enseignants et du personnel de direction.

L'ajout des compétences numériques au curriculum des élèves ne nécessite pas d'aménagement dans l'horaire, déjà fort chargé, mais leur intégration aux activités d'apprentissages disciplinaires. Les façons de faire devraient s'inscrire dans les modalités de prise en charge par les membres de l'équipe école et dans un dialogue disciplinaire, voire interdisciplinaire.

Le CTREQ propose au Ministère un cadre qui pourrait servir de point de départ aux travaux devant mener à l'identification de ces compétences. Plusieurs pistes de travail pourraient servir de références pour éviter de réinventer la roue.

Il importe d'abord de bien circonscrire le concept de compétence numérique pour ensuite le décliner dans un cadre précis. Le CTREQ se réfère ici à une publication récente du CEFRIO pour orienter l'ensemble de la réflexion qui devrait mener à l'identification des compétences attendues chez les élèves de même qu'à celles des parents, des enseignants et du personnel de direction des écoles.

« **Compétences numériques : Des compétences nécessaires pour soutenir le passage au numérique des PME** »

« Les compétences numériques représentent la capacité d'un individu à employer ainsi qu'à combiner ses connaissances (son savoir), ses habiletés (son savoir-faire) et ses attitudes (son savoir-être) par rapport aux trois sphères de compétences technologiques, sociales et cognitives, afin d'utiliser des technologies de l'information et de communication, nouvelles ou existantes, pour 1) analyser, sélectionner et évaluer de manière critique l'information numérique, 2) résoudre des problèmes et 3) développer une base de connaissances collaboratives, tout en s'engageant dans les pratiques organisationnelles. Trois grandes familles de compétences forment les compétences numériques :

- Les compétences techniques, soit la capacité à utiliser efficacement les technologies ;
- Les compétences collaboratives, soit la capacité à collaborer et à résoudre des problèmes dans des environnements technologiques ;
- Les compétences cognitives, soit la capacité à sélectionner, à interpréter et à évaluer l'information numérique. »

CEFRIO, [Compétences numériques](#), juin 2016.

En ce qui concerne les compétences proprement dites, le cadre de référence produit par le Réseau des répondants en technologies de l'information et de la communication des cégeps du Québec (REPTIC) (voir l'annexe 2, page 17) pourrait servir d'inspiration. Le vocabulaire utilisé y est légèrement différent puisque les compétences y sont définies à partir d'habiletés informationnelles, méthodologiques, cognitives et technologiques.

Les « savoirs » et les « compétences cognitives » font référence aux « savoir-faire » qui reposent sur des « compétences techniques ». Au fur et à mesure que les élèves interagissent en réseaux dans des environnements ouverts, ils développent des « compétences techniques » relatives à la sécurisation de leur identité et de leurs données, compétences qui auraient avantage à apparaître au curriculum. Les « compétences collaboratives » et les attitudes qui ont trait à l'établissement d'un code d'éthique dans l'univers du numérique devraient aussi être développées. Les élèves d'une école pourraient ainsi se doter d'un code d'éthique comme exercice de responsabilisation. À titre d'exemple, les élèves de 4^e secondaire de l'École

Vanier de la Commission scolaire de la Capitale ont statué sur le comportement éthique dans l'univers du numérique dans le cadre d'un projet visant entre autres l'intégration des tablettes numériques ([FAST](#)). Le « savoir être » est lié aux « compétences collaboratives » requises pour « travailler en réseau » et aux attitudes et comportements requis pour exploiter les technologies de manière efficace et responsable.

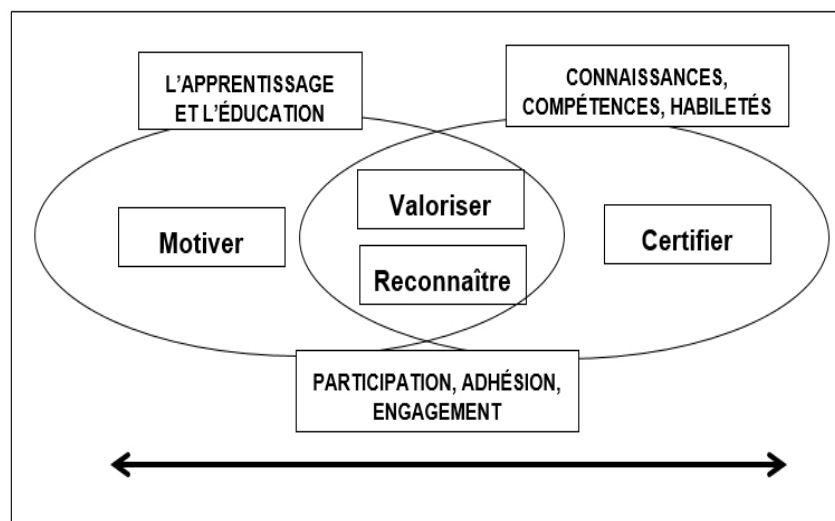
Les compétences, qualifiées selon les uns et les autres de transversales, globales ou du 21^e siècle, qui se développent aujourd'hui avec, entre autres, le support de technologies et de ressources numériques, seraient les suivantes :

- la créativité et l'innovation;
- la pensée critique et la résolution de problèmes;
- la communication et la collaboration.

Étant liées à l'information ainsi qu'à l'utilisation des médias numériques et des technologies de l'information et de la communication, les compétences ci-dessus sont essentielles et pourraient être reconnues comme telles, sans pour autant être l'objet d'un contrôle ministériel. Elles sont de plus en plus essentielles et reconnues pour la réussite éducative et pour la poursuite des études, indépendamment des secteurs où se dirigeront les élèves. Mise à part l'évaluation formelle des apprentissages, il faut noter que se développe un système parallèle d'évaluation des compétences qu'illustre bien d'ailleurs la montée de la pratique de recourir à des « badges » pour motiver, valoriser, reconnaître ou certifier l'acquisition de compétences, de connaissances, d'habiletés ou d'attitudes.

Un comité de [l'équipe Profil TIC des étudiants](#) développe actuellement un projet de badges numériques permettant d'attester la maîtrise des habiletés du Profil TIC des étudiants du collégial et, plus spécifiquement, des [18 objectifs](#) qu'il comporte. [Ce dispositif](#) qui permet de reconnaître et de valoriser les divers apprentissages non formels et informels qu'un individu a réalisés est de plus en plus courant. Intégré à un portfolio pédagogique et numérique, il devient un atout supplémentaire pour l'élève jeune ou adulte.

Différents usages des badges numériques



Geoffroi Garon-Épaulé, 2016

Cette approche repose sur la confiance en l'organisme qui en fait la promotion. Un organisme indépendant, reconnu pour sa représentativité et la diversité de ses membres, pourrait être accrédité par le MEES, tant pour définir les compétences numériques que pour émettre éventuellement les « badges ». Il est normalement de la responsabilité ministérielle de statuer sur les compétences à rechercher à l'école primaire et secondaire. Mais, comme cela s'est produit au collégial où les compétences visées et les critères d'appréciation de ces critères se sont développés progressivement par une approche d'allers-retours avec le milieu, un organisme indépendant (composé d'enseignants, de directions d'école et de commissions scolaires et de facultés des sciences de l'éducation) pourrait se voir confier la responsabilité de statuer sur ces compétences. Il serait alors envisageable, avec la contribution du réseau de l'éducation, de doter le Québec d'une vision intégrée de l'éducation numérique, basée sur l'arrimage des compétences numériques attendues, dans un continuum d'apprentissage, du préscolaire au collégial. Ce mandat serait réalisable si l'organisme retenu était doté d'un financement à la mesure du défi que cela représente.

C'est dans ce cadre que le CTREQ, en collaboration avec le milieu et le CEFRIO, s'offre à réaliser ce travail. Le CTREQ – organisme reconnu par le MESI et collaborateur du MEES dans la réalisation de projets – dont les membres du conseil d'administration représentent toutes les parties prenantes en éducation (voir annexe 1) – pourrait obtenir la collaboration d'autres organismes tels que le CEFRIO, l'AQUOPS et le Réseau des répondants TIC (REPTIC) du collégial. La maîtrise du processus et de la dynamique de transfert des connaissances en réussite éducative (enseignants/chercheurs et inversement) du CTREQ et une approche progressive et respectueuse des milieux pourraient être des gages de réussite de cette innovation dans l'émergence de nouvelles pratiques.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Parallèlement à la définition et à la mise en place des compétences numériques des élèves, il importe de préciser les compétences attendues des enseignants en revisitant la compétence 8 en formation initiale à la lumière des développements récents en matière de numérique. Les enseignants dont les compétences en numérique sont reconnues pourraient participer à cette réflexion et contribuer à la formulation de propositions. Chaque école pourrait ensuite soutenir son personnel enseignant dans cette dynamique afin d'avoir une équipe aux compétences variées (compétences informationnelles, compétences collaboratives, compétences cognitives). Cette approche permettrait de renforcer la capacité des écoles dans la maîtrise des environnements d'apprentissage par la prise en compte de l'enrichissement que les outils technologiques apportent dans l'environnement, sans pour autant en faire un passage imposé. Il s'agit ainsi de développer des compétences reconnues en matière du « quoi », en laissant l'enseignant tout à fait autonome en ce qui concerne le « comment ». Il importe également de mettre en place des dispositifs de reconnaissance des enseignants, par exemple par la création de badges numériques du type de ce que propose actuellement [Cadre 21](#) pour les enseignants ou par une autre approche à concevoir en collaboration avec leurs représentants.

Des responsabilités particulières pourraient aussi être confiées aux enseignants dont les compétences numériques sont reconnues. La pratique d'une école qui désigne un ou deux enseignants, selon la dimension de l'école, pour appuyer leurs collègues sur les plans techniques, technologique et techno-pédagogique pourrait notamment être plus répandue. Les conseils et l'accompagnement offerts par ces enseignants contribueraient au dynamisme et à la mobilisation des équipes. Comme on le fait pour les premiers soins dans l'école, cette approche diminuerait d'autant les attentes envers les commissions scolaires qui ne peuvent, dans le contexte actuel, assurer un tel service dans toutes les écoles pour répondre

juste à temps au besoin des intervenants des écoles. Une approche du type 80/20 (résoudre 80 % des problèmes avec 20 % de ressources) pourrait sans doute être efficace, puisqu'elle fait ses preuves dans plusieurs domaines.

THÈME 2 : PÉDAGOGIE

(Ex. : Ressources éducatives numériques, formation à distance, stratégie d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, etc.)

Le défi consiste maintenant à soutenir davantage les enseignants afin qu'ils se sentent compétents en matière d'amélioration de l'apprentissage par la technologie (technology-enhanced learning) dans leurs démarches d'enseignement et d'apprentissage. Pour ce faire, il faudrait développer une approche où les enseignants seraient reconnus par leurs pairs, leurs dirigeants et les parents. Encore une fois, il faut définir le « quoi », c'est-à-dire les compétences à développer, avant de définir le « comment ».

Lorsque le moment sera venu de définir le « comment », on constatera rapidement que le champ des possibilités est vaste : cours, formations en ligne synchrones, asynchrones ou hybrides, accompagnement par des pairs, etc. Ce sujet devrait faire l'objet de consultations auprès de ceux qui sont directement concernés à partir de propositions concrètes.

THÈME 3 : APPLICATIFS

(Ex. : Plateformes, outils numériques, progiciels de gestion intégrés (PGI), dossier de l'élève, analyse des données, intelligence artificielle, etc.)

THÈME 4 : INFRASTRUCTURES

(Ex. : Réseaux de télécommunications, etc.)

Pour les écoles, un principe devrait servir de guide : plus l'école est éloignée des grands centres, plus le réseau servant à la relier à Internet devrait être puissant, pour permettre à son personnel et aux élèves de participer à distance aux possibilités qui s'offrent aux écoles urbaines (bibliothèques, musées, musique, théâtre, services professionnels) et aux collaborations en réseau de toutes sortes qui peuvent se faire à distance et en ligne. Ce souhait pourrait aussi s'étendre à plusieurs écoles en milieu urbain qui ne sont pas encore reliés par des réseaux fiables et performants.

THÈME 5 : ACCESSIBILITÉ

(Ex. : Accès au réseau, enjeux géographiques, accessibilité aux personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, etc.)

Voir paragraphe précédent.

THÈME 6 : CADRE FINANCIER/ADMINISTRATIF ET LÉGAL

(Ex. : Règles et mesures budgétaires, outils de gestion contractuelle, droits d'auteurs, identité numérique, confidentialité, sécurité, éthique, etc.)

THÈME 7 : GOUVERNANCE

(Ex. : Leadership, rôles et responsabilités, gestion centralisée ou décentralisée des initiatives en lien avec le numérique, etc.)

Le Ministère devrait miser sur une gestion décentralisée reposant sur l'élaboration par les commissions scolaires d'un plan de développement des ressources informationnelles (infrastructures, équipements, support logistique et cadre général pour la formation du personnel) et, par les écoles, d'un plan de développement des ressources pédagogiques pour la formation continue des enseignants, doublé d'un plan de reconnaissance des compétences. Même si cette approche n'a pas toujours été couronnée de succès avec l'arrivée des tableaux numériques interactifs, ce n'est pas une raison pour l'abandonner mais un bon argument pour accompagner, à leur demande, les commissions scolaires et à leur tour les écoles qui en manifesteraient le désir.

AUTRES – QUEL DEVRAIT ÊTRE, SELON VOUS, LE RÔLE DES ORGANISMES QUI ACCOMPAGNENT LES COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT, LA MISE EN PLACE ET LE SOUTIEN DES INITIATIVES EN LIEN AVEC LEUR VISION DE L'ÉDUCATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ?

Les organismes qui accompagnent les commissions scolaires doivent être à l'écoute des besoins et attentes de ces dernières et avoir un rôle de renforcement des capacités du milieu. Ils ne doivent pas avoir pour mandat de dédoubler ce qui se fait déjà, mais être complémentaires aux services que la commission scolaire doit rendre.

En raison de sa mission de transfert, le CTREQ pourrait représenter, par son expertise, un intermédiaire crédible entre les connaissances issues de la recherche et leur utilisation dans la pratique, en tenant compte du contexte et des besoins des écoles. Lorsque le CTREQ est engagé dans un projet de recherche-expérimentation, il joue notamment un rôle de médiateur entre chercheurs et praticiens. Ce rôle d'intermédiation entre les parties prenantes est de première importance pour la réussite d'un projet, les attentes et agendas des uns et des autres ne coïncidant souvent pas a priori.

Il faut miser sur la complémentarité et la collaboration. Les gestionnaires de fonds ministériels devraient encourager la collaboration des organismes, notamment par des incitatifs financiers, afin d'éviter de placer ceux-ci dans des situations de concurrence, d'autant plus que leurs ressources sont limitées. C'est sans doute la clé de l'avancement et un risque qui en vaut la peine.

« *Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble.* » Euripide, dramaturge

Recommandations

Attendu qu'il n'est pas question ici de l'élaboration par le MEES d'un programme d'enseignement officiel sur le numérique, le CTREQ propose :

- de confier à un organisme indépendant la définition, en collaboration avec les milieux, des compétences numériques attendues des élèves du primaire et du secondaire et de les faire reconnaître par le MEES;
- d'expérimenter progressivement, au moment de leur acceptation par le milieu scolaire, la mise en œuvre des compétences numériques et des moyens (ex. badges) qui en confirment leur niveau de maîtrise pour les élèves du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes;
- de soutenir les écoles dans leurs démarches de développement des compétences numériques des enseignants intéressés et volontaires en s'assurant de conditions stimulantes et facilitantes.

Annexe 1 – CONSEIL D’ADMINISTRATION ET MEMBRES ASSOCIÉS

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le conseil d’administration du CTREQ est composé de 15 membres actifs provenant des milieux de la recherche, de la pratique et du gouvernement, incluant des membres provenant des huit organisations fondatrices.

- Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)
- Association pour la recherche au collégial (ARC)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Centrales des syndicats du Québec (CSQ)
- Centre de recherche et d’intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)
- Centre d’études sur l’apprentissage et la performance (CEAP)
- Direction de santé publique-CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Fédération des cégeps
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des syndicats de l’enseignement (FSE-CSQ)
- Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

À cette diversité d’acteurs, s’ajoutent deux représentants du CTREQ et deux observateurs provenant du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) ainsi que du ministère de l’Économie, de la Science et de l’Innovation (MESI). Un tel regroupement demande à chacun d’aller au-delà de ses préoccupations corporatives pour se centrer sur une mission commune.

MEMBRES ASSOCIÉS AU CTREQ

Le CTREQ compte sur l'appui de quelque 50 membres associés.

- Aidants scolaires (Les)
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ-QESBA)
- Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)
- Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (AESTQ)
- Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ)
- Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- Association québécoise d'alternance études-travail (AQAET)
- Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
- Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS)
- Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ)
- Boscoville 2000
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP)
- Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)
- Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire
- Collège Frontière
- Comité mauricien sur la persévérance et la réussite scolaires (COMPERES)
- Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)
- Comité RAP Côte-Nord (Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire)
- Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)
- Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ)
- Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)
- Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)
- Fédération des cégeps
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- Fédération des établissements d’enseignement privés (FEEP)
- Fédération des professionnelles et professionnels de l’éducation du Québec (FPPE-CSQ)
- Fédération des syndicats de l’enseignement (FSE-CSQ)
- Fédération québécoise des directeurs et directrices d’établissement d’enseignement (FQDE)
- Institut des troubles d’apprentissage (Institut TA)
- Leading English Education and Resource Network (LEARN)
- Ordre des conseillers et conseillères d’orientation du Québec (OCCQ)
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ)
- Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides (PREL)
- Qualification et insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes québécois (QISAQ)
- Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
- Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage (ROCLD)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
- Réseau québécois des CFER
- Réseau Réussite Montréal
- Réussite Montérégie
- Ruelle de l’avenir
- Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD)
- Tel-jeunes (Génération)

En 2015-2016, le CTREQ a établi des partenariats avec 80 organisations pour ses projets.

Annexe 2 – Les REPTIC

Les REPTIC ont conçu un ensemble de cadres de références qui leur servent de guides dans la réalisation de leurs mandats respectifs. La conception de ces cadres de référence a mené à la production d'un ensemble de ressources que les REPTIC peuvent réinvestir dans leur pratique professionnelle :

- Guide d'élaboration d'un plan d'intégration des TIC à des fins institutionnelles ou programme;
- Profil TIC des étudiants du collégial;
- Profil de compétences TIC du personnel enseignant;
- [Profil professionnel de la conseillère ou du conseiller pédagogique TIC défini par compétences.](#)